

GUIDE

DE RÉDUCTION ET TRI DES DÉCHETS

JE TRIE
JE RÉDUIS
JE PRÉSERVE



SOMMAIRE

LA REDEVANCE INCITATIVE

De quoi s'agit-il ?	01
Comment ça fonctionne ?	02
Combien coûte la gestion des déchets ?	03

LA COLLECTE

En bacs en porte à porte	04
En apport volontaire	05

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Comment réduire ses déchets ?	07
La CdC vous accompagne	08 & 09

LE TRI DES DÉCHETS

Emballages et papiers	12
Emballages en verre	13
En déchèteries	14
Zoom sur les filières spécifiques	15

FOIRE AUX QUESTIONS



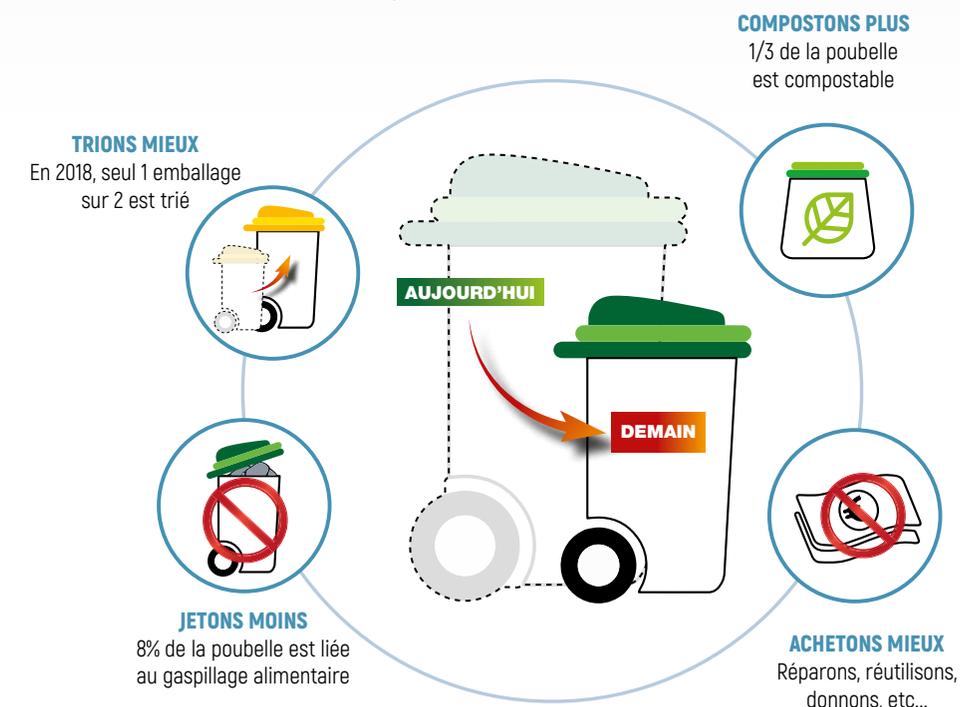
LA REDEVANCE INCITATIVE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Redevance Incitative est le mode de financement du service de gestion des déchets. Elle est basée sur le volume de déchets produits et l'utilisation réelle du service, comme pour l'eau ou l'électricité.

LES OBJECTIFS

1. Réduire la quantité de déchets et encourager le tri
2. Maîtriser les coûts de ce service public
3. Mettre en place une tarification juste



DES RÉSULTATS PROMETTEURS

Entre 2019 et 2022, déjà :

- - 30% d'ordures ménagères (sacs noirs)
 - + 40% de tri des emballages et papiers
- Continuons ainsi !

QUI EST CONCERNÉ ?

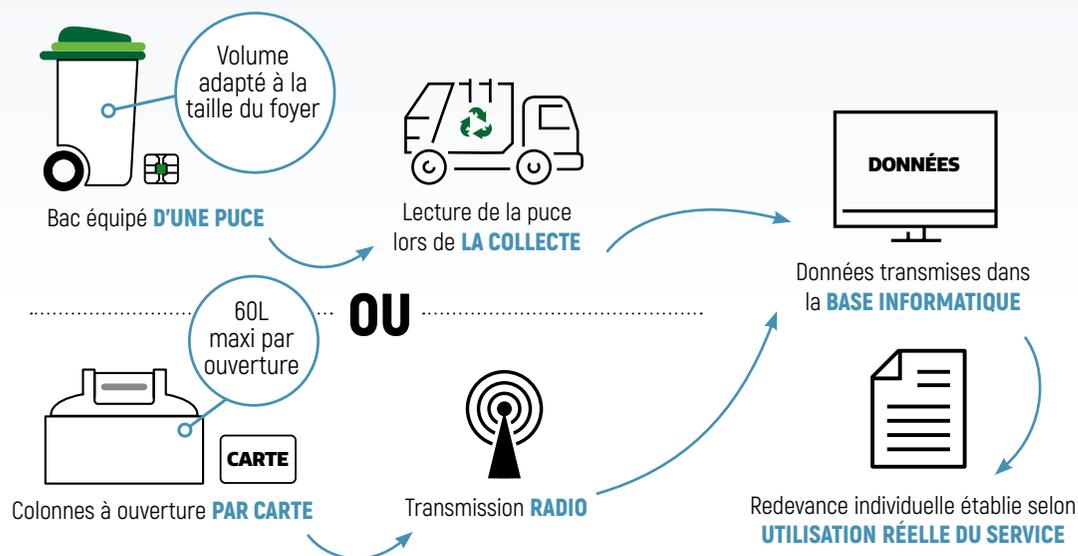
Tous les usagers : particuliers, professionnels et collectivités.



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

ABONNEMENT ④ 4 LEVÉES* DE BACS ORDURES MÉNAGÈRES/TRIMESTRE
ou 8 OUVERTURES DE COLONNES ORDURES MÉNAGÈRES/TRIMESTRE
(* SELON ABONNEMENT)

+ Accès gratuit et illimité en DÉCHÈTERIES + Collecte du VERRE, EMBALLAGES et PAPIERS illimitée



QUAND SUIS-JE FACTURÉ ?

- Paiement de l'abonnement en 2 fois soit 60 % en février et 40% en juillet
- Les coûts d'éventuelles consommations supplémentaires (levées de bacs ou ouvertures de colonnes) apparaîtront sur la facture suivante. (1^{er} trimestre sur la facture de juillet // 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres sur la facture de février de l'année suivante)

PAYER LA REDEVANCE ET SUIVRE MES CONSOMMATIONS

- Ouvrez un compte usager sur <https://cdc-oleron.ecocito.com>
 - Saisissez la clé d'activation présente sur votre facture
- Ce portail usager vous permet également de déclarer vos changements de situation en cours d'année.

A NOTER : En cas de départ ou d'arrivée au cours de l'année, le montant de la facture due sera calculé proportionnellement au temps d'utilisation du service, tout mois commencé étant dû.

COMBIEN COÛTE LA GESTION DES DÉCHETS ?



TARIFS EN VIGUEUR

La grille tarifaire 2023 ci-dessous est indicative. La grille définitive appliquée est votée en conseil communautaire de décembre de l'année précédente et est disponible à l'accueil de la CdC ou sur : www.cdc-oleron.com

COLLECTE EN BACS (équipés de puces électroniques)

PERSONNES AU FOYER	TAILLE DU BAC	TARIF ABONNEMENT	ABONNEMENT : LEVEES INCLUSES	HORS ABONNEMENT PAR LEVÉE
1	120 litres	150 €	3 levées par trimestre ou 2 levées + 2 ouvertures de colonnes par trimestre	3,00 €
de 2 à 4	120 litres	185 €	4 levées par trimestre ou 3 levées + 2 ouvertures de colonnes par trimestre	3,00 €
5 et plus	240 litres	200 €	4 levées par trimestre ou 3 levées + 4 ouvertures de colonnes par trimestre	5,50 €

Accès aux colonnes d'apport volontaire possible : 1.85 € par ouverture (au delà de celles incluses dans l'abonnement).

COLLECTE EN COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE (accès par carte - pas de bacs fournis)

	TAILLE D'OUVERTURE	TARIF ABONNEMENT	ABONNEMENT : OUVERTURES INCLUSES	HORS ABONNEMENT PAR OUVERTURE
Foyer sans bac	Max. 60 litres	185 €	8 par trimestre	1,85 €

QUE FINANCE VOTRE REDEVANCE ?

La fourniture de bacs individuels ou collectifs, la mise à disposition de colonnes d'apport volontaire, la collecte et le traitement des déchets, la gestion des déchèteries, les actions de sensibilisation, la fourniture de composteurs, etc...

BIEN COMPRENDRE

Pour la facturation c'est le nombre de levées de bacs ou le nombre d'ouvertures de la colonne, soit le volume de déchets qui compte et non le poids.
Seules les ordures ménagères sont comptabilisées.

A NOTER : En cas de changement de situation (déménagement, naissance, etc...) ou tout autre évènement affectant les conditions d'attribution des bacs, contactez-nous au 0 800 800 909 ou par courriel : dechets@cdc-oleron.fr

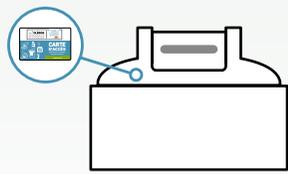
LA COLLECTE EN BAC EN PORTE-À-PORTE

ORDURES MÉNAGÈRES



4 levées* / trimestre incluses dans l'abonnement

Bac à ordures ménagères équipé **DE PUCE**
* selon abonnement



Colonnes à ouverture **PAR CARTE**

Possibilité **par trimestre** de bénéficier soit de :
- 2 ouvertures de colonnes en remplacement d'une levée maximum d'un bac de 120L
- 4 ouvertures de colonnes en remplacement d'une levée maximum d'un bac de 240 L
- Payant au delà (1,85€ / ouverture).

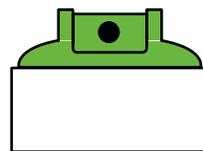
EMBALLAGES ET PAPIERS



Compris dans l'abonnement, illimité.

Bac de tri équipé **DE PUCE**

EMBALLAGES EN VERRE



Colonnes

Compris dans l'abonnement, illimité. A déposer en vrac dans la colonne.



Emménagement, échange, vol ou détérioration de votre bac, contactez-nous au **0 800 800 909** ou sur **votre portail usager ECOCITO** (voir P2)

BIEN GÉRER SES BACS :

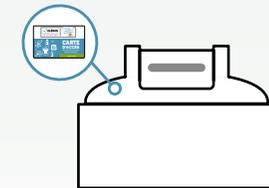
- Les sacs présentés au pied des bacs ou posés sur le couvercle ne seront pas ramassés : si vous avez ponctuellement une production plus importante, vous pouvez utiliser les colonnes d'apport volontaire (gratuit pour les emballages, payant pour les ordures ménagères).
- Par souci d'hygiène, il est essentiel de mettre les ordures ménagères en sac dans les bacs, de **bien vider l'air du sac et de le fermer en faisant un nœud en haut du sac**.
- Mettre votre bac à l'ombre et le laver régulièrement.
- Pour éviter les mauvaises odeurs et permettre leur valorisation, pensez à apporter les coquillages vides en déchèterie, ou dans les colonnes dédiées mises en place dans certaines communes.

OPTIMISER LES SORTIES DE BACS :

- Je présente mon bac uniquement lorsqu'il est plein.
- Je rentre mon bac une fois la collecte réalisée.
- Je vérifie que c'est bien mon bac avant de le rentrer.
- Je ne stocke pas mes bacs sur l'espace public, ce qui est interdit, sinon ils seront ramassés toutes les semaines.

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

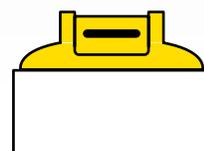
ORDURES MÉNAGÈRES



Colonnes à ouverture **PAR CARTE**

8 ouvertures / trimestre incluses dans l'abonnement, payant au-delà (1,85€). A déposer en sac.

EMBALLAGES ET PAPIERS



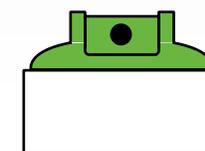
Colonnes

Compris dans l'abonnement, illimité. A déposer en vrac dans la colonne.



Retrouvez la cartographie des colonnes en flashant ce code

EMBALLAGES EN VERRE



Colonnes

Compris dans l'abonnement, illimité. A déposer en vrac dans la colonne.

**JE TRIE
JE RÉDUIS
JE PRÉSERVE**



MODE D'EMPLOI

1/ APPUYEZ SUR

2/ COLLEZ VOTRE CARTE VERTICALEMENT SUR

Le voyant bleu devient fixe quand la carte est détectée.

3/ PATIENTEZ

Le voyant vert s'allume lorsque la trappe est déverrouillée



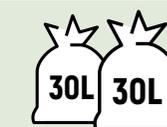
Emménagement ou perte de votre carte, contactez-nous au **0 800 800 909** ou sur **votre portail usager ECOCITO** (voir P2)

BIEN GÉRER SES DÉPÔTS EN APPORT VOLONTAIRE :

- Les sacs déposés au pied des colonnes ou des bacs sont considérés comme des dépôts sauvages et font l'objet de poursuites pouvant entraîner **des amendes allant jusqu'à 1500€** et la confiscation du véhicule.
- Si la colonne ordures ménagères est pleine, un voyant le signale. Merci de vous rendre à la colonne la plus proche (www.cdc-oleron.com)
- Pour éviter les mauvaises odeurs et permettre leur valorisation, pensez à apporter les coquillages vides (huîtres, moules, etc...) en déchèterie ou dans les colonnes dédiées mises en place dans certaines communes.

OPTIMISER LES DÉPÔTS :

La colonne ordures ménagères accueille un volume de 60 litres maximum, soit deux sacs de 30 litres.



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !

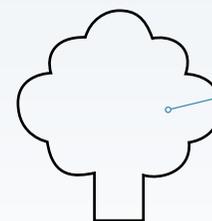
LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Depuis 50 ans, la production d'ordures ménagères résiduelles a doublé. A l'échelle de la planète, 1/3 des aliments produits pour la consommation humaine est gaspillé. En Europe, c'est la moitié ! Aujourd'hui, la gestion des déchets représente donc un véritable enjeu pour nos territoires, sur les plans financiers, sociaux et environnementaux.

Les plastiques ont envahi les océans et polluent notre planète en profondeur. Il est urgent de les bannir de nos modes de consommation.

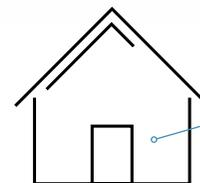


COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?



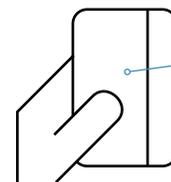
AU JARDIN

- ✓ Jardinage au naturel : accueil de la biodiversité, haie sèche, lasagne etc...
- ✓ Broyage de végétaux (€) 
- ✓ Compostage
- ✓ Choix d'espèces végétales à croissance lente et locales



À LA MAISON

- ✓ Lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Faire soi-même (cosmétiques, produits d'entretien, meubles)
- ✓ Produits d'occasion
- ✓ Produits durables
- ✓ Don
- ✓ Réparation
- ✓ Échange
- ✓ Couches lavables (€)
- ✓ Protections féminines réutilisables (culottes de règles, protections lavables, coupes menstruelles) (€)
- ✓ Mettre un stop pub sur sa boîte aux lettres



LORS DES ACHATS

- ✓ Marchés
- ✓ Producteurs locaux
- ✓ Produits réutilisables
- ✓ Produits moins emballés
- ✓ Produits moins dangereux
- ✓ À la coupe
- ✓ En vrac
- ✓ Sacs réutilisables
- ✓ Boîtes réutilisables

A NOTER : La CdC vous accompagne au quotidien et subventionne certaines actions (€). Consultez la rubrique Actions Zéro Déchet sur www.cdc-oleron.com pour en savoir plus.

LA CDC VOUS ACCOMPAGNE : POUR COMPOSTER

Épluchures, restes de repas, marc de café, essuie-tout, coquilles d'œufs, tous les déchets alimentaires mais aussi les déchets du jardin peuvent avoir une deuxième vie grâce au compostage.

Les déchets alimentaires représentent plus de 30% des poubelles d'ordures ménagères, les enfouir ou les incinérer n'a pas de sens, d'autant qu'ils peuvent être facilement triés et valorisés en compost.



POUR CEUX QUI ONT UN JARDIN, LE COMPOSTEUR INDIVIDUEL :



- Tous les usagers peuvent bénéficier de l'attribution d'un composteur individuel gratuit, à condition de ne pas avoir de composteur fourni pas la CdC depuis moins de 10 ans.

DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS :

SANS RÉSERVATION. Rendez-vous à la permanence du Bois d'Anga à Saint-Pierre d'Oléron (1^{er} bâtiment avant la déchèterie) de 9h à 13h du lundi au vendredi, et le samedi de 9h à 13h d'avril à fin août, muni d'un justificatif de domicile.

POUR CEUX QUI N'ONT PAS DE JARDIN, LE COMPOSTAGE PARTAGÉ :



- Des composteurs partagés sont à votre disposition dans certains secteurs. Rendez-vous à la permanence du Bois d'Anga pour obtenir un bioseau et les informations complémentaires pour utiliser les composteurs.

RÉSIDENCES & COPROPRIÉTÉS :

- Contactez le service prévention déchets à l'Écopôle au 05 46 47 71 00 pour être accompagné : faisabilité, formation des référents, installation gratuite de composteurs collectifs.

POUR TROUVER DES ALTERNATIVES DURABLES

DONNER ET ACHETER D'OCCASION :

OBJETS



Actipôle La Jarrie 3
3 rue Thomas Edison,
17550 Dolus d'Oléron

Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h30
et mercredi et samedi de 14h30 à 18h



Retrouvez
les lieux de réemploi
en flashant ce code

CLUB ZÉRO DÉCHET

Ateliers gratuits une fois par mois sur des thèmes variés (fabrication maison de cosmétiques, de produits ménagers, de décorations de Noël, etc ...). Venez apprendre et partager vos astuces zéro déchet (facebook Oléron Zéro Déchet).

METTRE UN STOP PUB SUR SA BOITE AUX LETTRES



Disponible en mairie ou à l'accueil de la CdC.

A NOTER : Toutes les actions d'accompagnement de la Cdc sont disponibles sur www.cdc-oleron.com (rubrique Déchets puis Actions Zéro Déchet)

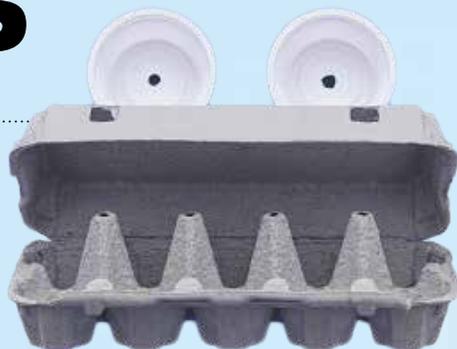
JE TRIE
JE RÉDUIS
JE PRÉSERVE



LE TRI DES DÉCHETS

Le tri des déchets permet de recycler les matières et ainsi éviter l'extraction de nouvelles ressources naturelles.

L'acte de tri est essentiel pour éviter d'incinérer ou d'enfouir des déchets qui peuvent être valorisés.



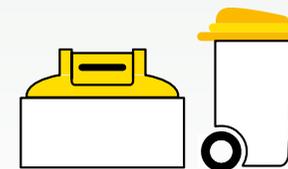
Cependant, le recyclage a ses limites. En effet, il consiste à réutiliser les matières pour fabriquer des objets avec cette même matière. Dans tous les cas, éviter de produire le déchet reste la meilleure solution.

Le recyclage n'est qu'un moindre mal pour les ressources surexploitées de la planète.

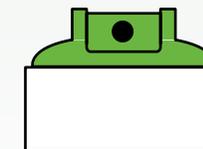
COMMENT BIEN TRIER ?

SI LE DÉCHET NE PEUT ÊTRE ÉVITÉ, COMMENT BIEN LE TRIER ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous :



TRI DES EMBALLAGES
ET PAPIERS

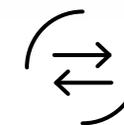


TRI DES EMBALLAGES
EN VERRE

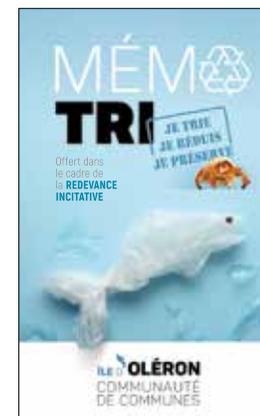
OU



TRI
EN DÉCHÈTRIES



RETOUR
AU VENDEUR



DEMANDEZ VOTRE MÉMOTRI

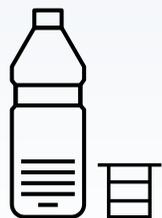
Les consignes de tri ont très largement évolué depuis 10 ans.

Pour vous aider à réaliser le tri au quotidien, la communauté de communes de l'Île d'Oléron vous propose une réglette de tri, outils de référence plus de 116 déchets et vous permet de manière certaine de savoir où jeter quel déchet.

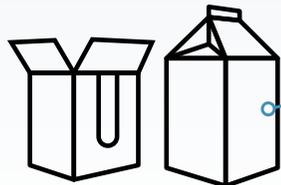
Retrouvez la version numérique, avec plus de 380 déchets, sur www.memotri.com/miniguide/accueil

TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

EN VRAC DANS LE BAC OU DANS LA COLONNE D'APPORT VOLONTAIRE.
LES DÉCHETS EN SACS NE SONT PAS TRIÉS !

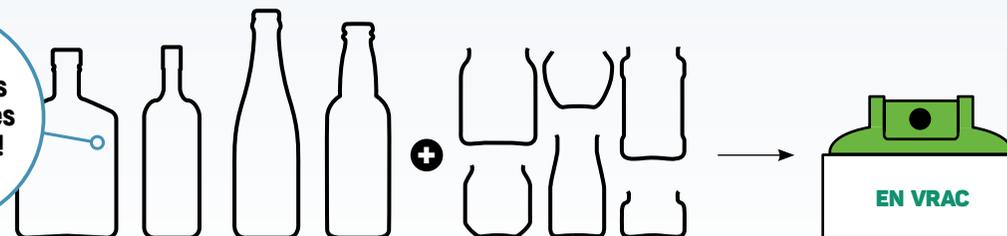


LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



LES EMBALLAGES EN CARTON

Inutile de les laver, bien les vider suffit !



TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS



LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



TOUS LES PAPIERS



! Sauf les mouchoirs ou l'essuie-tout !

Vous souhaitez savoir ce que deviennent vos déchets triés ? Des visites du centre de tri sont organisées gratuitement plusieurs fois par an. **Réservations au 05 46 47 71 00**.

TRI DES EMBALLAGES EN VERRE



SEULS LES EMBALLAGES EN VERRE SE TRIENT :

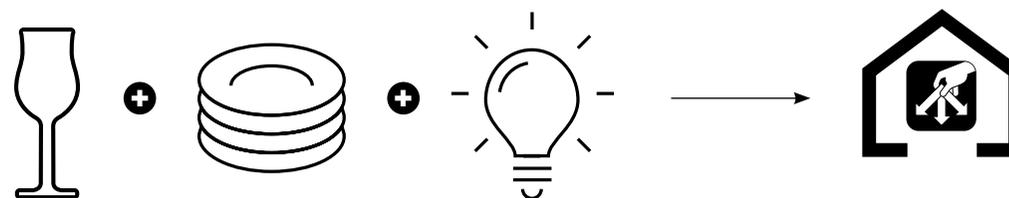
- Bouteilles
- Pots et bocaux.

! Capsules, couvercles, bouchons : Jetez-les à part dans le bac jaune. Les bouchons en liège doivent être jetés en déchèteries pour être recyclés.

RETROUVEZ LA LOCALISATION DES COLONNES À VERRE :
sur www.cdc-oleron.com, rubrique Déchets / Collecte et tri ou **flasher ce code**



A l'inverse, la vaisselle, les plats et les ampoules ne se recyclent pas car leur température de fusion diffère de celle du verre d'emballage, ils doivent être apportés en déchèteries.



TRI EN DÉCHÈTERIES

L'accès aux 3 déchèteries est **compris dans l'abonnement** et **sans limitation du nombre de passage** pour les particuliers, munis de la carte d'accès.

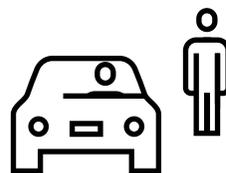
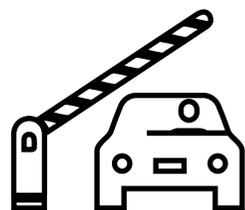
⚠ Les dépôts de déchets verts et les gravats sont limités à 1m³ par jour par déchèterie.



CARTE D'ACCÈS OBLIGATOIRE

La même carte permet d'ouvrir les colonnes d'apport volontaire d'ordures ménagères et d'accéder aux déchèteries.

- Si vous n'avez pas de carte, vous pouvez vous en procurer une à la permanence du Bois d'Anga (1^{er} bâtiment avant la déchèterie) de **9h à 13h du lundi au vendredi** et le **samedi d'avril à fin août**. La carte sera active dès le lendemain.
- Si vous avez perdu votre carte, merci de contacter le **0800 800 909** (ou déclarer la perte sur **votre portail usager ECOCITO**) afin que votre carte soit désactivée au plus tôt pour éviter qu'un autre usager ne puisse l'utiliser. La première carte sera rééditée gratuitement, les suivantes seront facturées 5 €.



1. Présentez votre carte à la borne d'entrée de la déchèterie.

2. La borne reconnaît la carte et permet l'ouverture de la barrière d'entrée.

3. Accédez à la déchèterie, l'agent est présent pour vous guider.

ATTENTION, LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT INTERDITES EN DÉCHÈTERIES. LES SACS POUBELLES DEVRONT ÊTRE OUVERTS À LA DEMANDE DU GARDIEN.

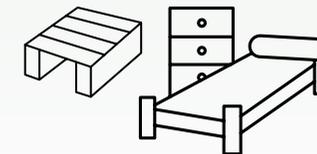


ZOOM SUR LES FILIÈRES SPÉCIFIQUES

UN TRI SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS DÉCHETS, POUR RÉDUIRE ENCORE PLUS VOTRE FACTURE

OBJETS ET MATÉRIAUX EN BON ÉTAT :

Collectés dans l'espace réemploi en déchèteries : objets (mobilier, puériculture, vaisselle, décoration...) et matériaux de construction et du bâtiment (bois, plomberie, isolation, quincaillerie...), sont revendus à bas prix à **la ressourcerie** ou au **Brico-tech** (voir p.9).



COQUILLAGES VIDES :

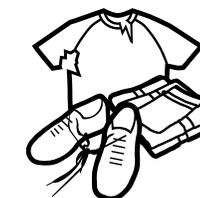
Collectés en déchèteries : huîtres, coquilles Saint-Jacques, praires, moules, palourdes, coques, bulots, bigorneaux, couteaux, pétoncles, flions/luisettes et bien d'autres, sont recyclés par la société OVIVE à La Rochelle (17), principalement en complément alimentaire pour poules.



Sacs, crustacés, serviettes en papier, citrons, rince-doigts et cure-dents sont interdits.

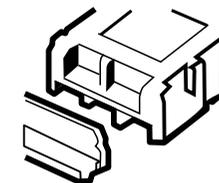
TEXTILES (VÊTEMENTS, CHAUSSURES, MAROQUINERIE), MÊME TROUÉS :

Collectés en déchèteries, par les associations locales ou dans un point de collecte proche de chez vous. Pour en savoir plus : refashion.fr



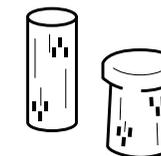
POLYSTYRÈNE DE CALAGE ET CAISSES DE POISSON :

Collectés en déchèteries, le polystyrène et les caisses de poisson sont compactés sur Oléron, ce qui permet de réduire de 50 fois leur volume. Ils sont ensuite expédiés vers une usine de recyclage qui fabriquera du polystyrène de nouveau.



BOUCHONS DE LIÈGE :

Collectés en déchèteries et auprès de certains professionnels du territoire, les bouchons de liège sont valorisés par l'association EchoMer à La Rochelle (17), qui fabrique des produits isolants.



A NOTER : Toutes les filières de tri sont présentées sur www.cdc-oleron.com (rubrique Déchets / Déchèteries)

FOIRE **AUX QUESTIONS**

ALLEZ-VOUS PESER MES DÉCHETS ?

Ce n'est pas le poids de la poubelle qui est pris en compte pour établir votre facture, mais son volume et le nombre de fois où elle est ramassée. Les camions sont équipés d'un dispositif qui permet de lire la puce électronique de votre bac au moment de la collecte.

Un conseil : ne sortez votre bac que quand il est plein.

LA POUBELLE JAUNE (DÉCHETS RECYCLABLES) EST-ELLE FACTURÉE AUSSI À LA LEVÉE ?

Non. Pour les particuliers, son ramassage est inclus dans le service, sans limitation du nombre de levées. La poubelle jaune est collectée une fois par semaine, conformément au calendrier de votre commune. Il est essentiel de veiller à ce qu'elle ne contienne aucun déchet non recyclable, faute de quoi elle ne sera pas collectée.

SI JE SORS MA POUBELLE MOINS SOUVENT, NE VA-T-ELLE PAS DÉGAGER DES ODEURS ?

Les odeurs sont liées à la présence de déchets organiques qui peuvent être compostés. Les autres déchets doivent être placés dans des sacs poubelle solides et bien fermés. Pour la fermeture du sac poubelle, il est préférable de faire un nœud en haut du sac plutôt que d'utiliser les liens fournis ou les poignées coulissantes.

Les bacs doivent rester fermés, placés de préférence à l'ombre et nettoyés régulièrement.

Il est possible de mettre du bicarbonate de soude au fond du bac pour limiter les odeurs.

Si les odeurs persistent malgré les solutions proposées, le bac peut être sorti autant que de besoin, ou les déchets odorants peuvent être déposés à la colonne d'apport volontaire (payant 1.85 € pour les usagers desservis en bac).

SI JE NE PRÉSENTE JAMAIS MON BAC ORDURES MÉNAGÈRES, SERAIS-JE EXEMPTÉ DE REDEVANCE ?

Un foyer qui serait tenté de ne jamais sortir son bac vert pour éviter de payer, devra tout de même s'acquitter de l'abonnement. En effet, l'abonnement comprend la collecte des bacs ordures ménagères mais aussi celle du tri, ainsi que l'accès en déchèteries, etc.

PUIS-JE BRÛLER MES DÉCHETS ?

Il est formellement interdit de pratiquer le brûlage individuel des déchets ménagers et des végétaux, tout contrevenant s'expose à des amendes (article 84 du règlement sanitaire départemental).

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'ABANDON DE DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE OU DANS LA NATURE ?

Le Code Pénal punit l'abandon de déchets par des particuliers d'une contravention (articles R 632-1 et R 635-8). Les amendes vont de 68 à 1 500 €.

L'abandon de déchets au pied d'une colonne ou d'un bac est considéré comme un dépôt sauvage, également passible d'une amende.



A NOTER : les déchets biodégradables sont ceux qui produisent le plus de mauvaises odeurs. En les compostant, vous limiterez les désagréments car ils sont très vite décomposés.

CONTACTS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE D'OLÉRON

59 route des allées - 17310 SAINT-PIERRE D'OLÉRON

Tél. : **0 800 800 909** **Service & appel gratuits**

Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h

- Collecte et tri des déchets
- Maintenance des bacs
- Facturation (le matin)

ECOPÔLE DE L'ÎLE D'OLÉRON

Route de l'Ecuissière - 17550 DOLUS D'OLÉRON

Tél. : **05 46 47 21 84**

Du lundi au vendredi 8h15-12h / 13h30-17h

- Vente de compost, paillis et de granulats recyclés.
- Livraison possible ou chargement de votre remorque les matins du lundi au jeudi.
- Dépôts payants de gros volumes de déchets verts et gravats.
- Animations et actions zéro déchet.

PERMANENCE DU BOIS D'ANGA

RD734 - Lieu-dit le Bois d'Anga - 17310 SAINT-PIERRE D'OLÉRON

1er bâtiment avant la déchèterie / Du lundi au vendredi de 9h à 13h, le samedi matin d'avril à fin août

- Distribution de composteurs, bacs de collecte, cartes d'accès.
- Mise à disposition de gobelets réutilisables pour les associations du territoire (réservation au préalable nécessaire).

Avec le soutien de :



Suivez-nous sur  Oléron Zéro Déchet

www.cdc-oleron.com